

Envoi : 14/11/2017

Réception par le Préfet : 14/11/2017

Publication : 17/11/2017



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2017-10-6-3

Séance du vendredi 10 novembre
2017

**MISE A DISPOSITION DE TERRAINS DEPARTEMENTAUX
POUR L'INSTALLATION DE FERMES SOLAIRES
PROMESSE DE BAIL EMPHYTEOTIQUE**

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, M. GRAPPE, Mme GROFF, M. HAGENBACH, Mme HELDERLE, M. JANDER, Mmes JENN, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MUNCK, Mmes ORLANDI, RAPP, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

Mme BOHN donne procuration à M. MUNCK.

M. HABIG donne procuration à Mme Betty MULLER.

M. HEMEDINGER donne procuration à Mme DIETRICH.

M. MULLER Lucien donne procuration à Mme MARTIN.

Mme PAGLIARULO donne procuration à M. GRAPPE.

M STRAUMANN donne procuration à Mme KLINKERT, Présidente du Conseil départemental.

La Commission permanente du Conseil départemental,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,

VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1^{er} septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,

VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-2-5-1 du 17 mars 2017 relative à la Politique de la valorisation du patrimoine immobilier et de la logistique,

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

CONSIDERANT que l'entreprise BADENOVA de Freiburg, retenue en 2014 dans le cadre d'un appel à projets pour l'installation de fermes solaires sur des terrains départementaux, n'ayant pas été en mesure de répondre à l'appel d'offres défini par la CRE (Commission de Régulation de l'Energie), en raison de la complexité des éléments demandés, renonce à son offre,

CONSIDERANT que l'appel à projets de 2013 précité, pour la mise à disposition de terrains pour l'installation de fermes solaires, est, de ce fait, caduc,

CONSIDERANT la proposition d'EDF Energies Nouvelles,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ✓ approuve la promesse de bail emphytéotique au profit de EDF EN, jointe à la présente délibération, pour une durée de 5 ans à compter de sa signature, portée à 7 ans en cas de dépôt d'une demande de permis de construire relative à une centrale photovoltaïque, sur les parcelles dont le Département est propriétaire à MUNCHHOUSE et cadastrées comme suit :

Section 42 parcelles 99/50, 100/50, 101/51, 103/52, 104/52, 105/53, 107/54, 108/54, 109/55 et 110/55, section 43 parcelles 1, 175, 177, 178 et section 22 parcelle 114/89 d'une superficie totale de 26,46 hectares à l'exclusion de 2 hectares qui sont occupés par un autre locataire et clôturés ;

- ✓ autorise la Présidente à signer cette promesse de bail emphytéotique, ci-jointe, en y apportant, le cas échéant des modifications mineures ;
- ✓ précise que la recette correspondante sera recouvrée au programme B656, chapitre 77, fonction 0202, nature 7588 du budget départemental.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité